

*Section 1*

# Le Comité consultatif sur la planification régionale et la région de la capitale manitobaine

En septembre 2001, le gouvernement du Manitoba a formé un Comité consultatif sur la planification régionale (CCPR) chargé de tenir une consultation publique, de stimuler le débat public et de fournir des conseils au ministre des Affaires intergouvernementales en matière de politiques de planification régionale pour la région de la capitale manitobaine.

La section 1 du présent rapport fournit de l'information à propos du Comité consultatif

sur la planification régionale, de la région de la capitale manitobaine et du potentiel offert par la planification régionale. Le chapitre 1 présente le mandat du CCPR. Le chapitre 2 décrit le processus suivi par le CCPR. Le chapitre 3 trace un portrait de la région de la capitale. Le chapitre 4 décrit les bénéfices potentiels d'un régionalisme positif.

